

Gestion de patrimoines audiovisuels

RNCP17842 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	Grade_Master — Diplôme conférant le grade de Master
Code(s) NSF	325n, 325t
Formacode(s)	46382
Code(s) ROME	K1602, K1601
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2023

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL · SIRET : 30242119300012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du diplôme « Gestion de patrimoines audiovisuels » est un professionnel qui supervise et met en œuvre les actions de conservation, de mise en valeur et de diffusion des patrimoines audiovisuels.

Dans le cadre de sa mission, il procède notamment à l'inventaire, au diagnostic et à l'enrichissement des fonds, à la formalisation et la mise en œuvre de plans de conservation, de plans de numérisation, à la diffusion de fonds et à leur valorisation.

En fonction du secteur d'activité et du type d'entreprise dans lesquels il évolue, le gestionnaire de patrimoines audiovisuels peut être amené à manager une équipe ou un service et à en gérer le budget.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire du master gestion de patrimoines audiovisuels est capable de :

- définir et mettre en œuvre la politique d'enrichissement d'un fonds ;
- identifier les principaux détenteurs de fonds institutionnels, les principaux laboratoires de postproduction et les principales entreprises détentrices de fonds ;
- mener un entretien professionnel avec les détenteurs d'un fonds afin d'évaluer l'intérêt du point de vue de son contenu et de l'usage souhaité ;
- évaluer, au vu de l'inventaire ou d'un rapport d'expertise, l'intérêt d'un fonds du point de vue de son contenu et de l'usage souhaité ;
- évaluer l'état de description d'un fonds ;
- identifier rapidement les supports en fonction des conditionnements rencontrés ;
- réaliser des tests par échantillonnage afin d'évaluer l'état de conservation d'un fonds ;
- recenser les droits afférents d'un fonds ;
- évaluer les risques associés aux droits en cas de commercialisation d'un fonds ;
- rédiger un rapport d'expertise proposant différents scénarios de traitement et de conservation ;
- définir et mettre en œuvre une politique documentaire ;
- définir les niveaux de traitement documentaire ;
- participer à la définition des fonctionnalités d'une base de données en fonction de la politique documentaire

définie ;

- choisir une base de données en fonction de la politique documentaire définie ;
- expertiser le système existant d'identification des supports physiques ;
- expertiser le système d'inventaire existant ;
- concevoir un système d'identification des supports physiques tenant compte du système existant ;
- établir un modèle conceptuel de données pour assurer la gestion d'un fonds dans une base de données relationnelle ;
- structurer une base de données descriptive d'un fonds tenant compte de l'inventaire existant ;
- maintenir à jour l'inventaire d'un fonds dans une base de données ;
- définir les moyens de magasinage des supports physiques nécessaires au regard d'un fonds et de son enrichissement ;
- spécifier les conditions de maintien et de mesure de la température et de l'hygrométrie nécessaires à la bonne conservation d'un fonds ;
- établir le budget nécessaire à la mise en œuvre d'un plan de conservation d'un fonds ;
- rédiger une proposition de plan de conservation d'un fonds ;
- évaluer les moyens de stockage nécessaires à la numérisation d'un fonds ;
- définir en fonction d'un fonds, les profils des personnels, les moyens matériels et le nombre de jours nécessaires à la mise en œuvre du plan de numérisation ;
- évaluer les coûts de numérisation en fonction du nombre de jours, des moyens humains et matériels nécessaires ;
- rédiger un cahier des charges de numérisation ;
- rédiger un plan de numérisation d'un fonds ;
- sélectionner les prestataires nécessaires à la mise en œuvre d'un plan de numérisation ;
- superviser les opérations de migration d'un fonds ;
- proposer une ou des solutions de sécurisation d'un fonds ;
- proposer une ou des solutions permettant de rendre accessible les fonds numérisés aux utilisateurs définis par le commanditaire et argumenter ses choix ;
- assurer la veille technique et documentaire d'une base de données d'un fonds audiovisuels ;
- gérer les droits des produits en distribution ;
- concevoir un projet de mise en ligne d'un fonds ;
- définir les tarifs de vente des archives audiovisuelles sur tout support ;
- commercialiser des archives audiovisuelles ;
- définir et/ou mettre en œuvre la politique de monétisation des archives sur les nouveaux réseaux sociaux ;
- concevoir une campagne de communication à des fins de valorisation d'un fonds ;
- promouvoir des archives audiovisuelles sur différents supports ;
- organiser un évènement afin de valoriser un fonds ;
- présenter un fonds et les activités de son organisme ou de son entreprise devant un public ;
- proposer les modes de financement et les partenariats nécessaires au montage d'un projet de valorisation d'un fonds ;
- coordonner une équipe de travail pluridisciplinaire ;
- négocier, dans le cadre de la gestion d'équipe, avec l'ensemble des interlocuteurs d'un projet patrimonial audiovisuel ;
- mener un entretien professionnel avec un commanditaire afin de faire émerger ses besoins en conservation, gestion et valorisation de son patrimoine ;
- mettre en œuvre les éléments méthodologiques nécessaires à la conduite d'un projet de valorisation d'un fonds ou d'un projet patrimonial audiovisuel.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le gestionnaire de patrimoines audiovisuels peut évoluer au sein d'entreprises ou d'organismes aussi variés que :

- entreprises, associations, institutions ou collectivités territoriales détentrices ou productrices de fonds audiovisuels ;
- cinémathèques, médiathèques, vidéothèques, services d'archives dans les médias ;
- musées et fondations ;
- cabinets d'expertise et conseil en archivage ;

- services de communication institutionnels ou industriels ;
- sites Internet ;
- entreprises d'édition de produits multimédias ;
- entreprises de production audiovisuelle.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire du diplôme « Gestion de patrimoines audiovisuels » peut accéder à des postes de :

- chef de projet en gestion, conservation et valorisation de patrimoines audiovisuels et numériques ;
- consultant / consultante en patrimoine culturel ;
- chargé / chargée d'études et d'inventaire patrimoine ;
- gestionnaire de collections ;
- responsable de collections ;
- archiviste ;
- responsable des archives ;
- conservateur / conservatrice d'archives ;
- chargé / chargée des ressources documentaires ;
- gestionnaire de documents d'entreprise ;
- gestionnaire de documentation ;
- ingénieur /ingénieure documentaire.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Sans objet.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	2 100 €
Familles professionnelles (FAP)	U0X91 — Cadres et techniciens de la documentation · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	911
Jugés difficiles à recruter	31 %
Emplois saisonniers	43 %
Familles professionnelles (FAP)	U0X91 — Cadres et techniciens de la documentation

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, VAE

Un enseignant-chercheur.

Un professionnel qualifié extérieur à l'Ina.

Deux représentants d'Ina SUP.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Un représentant Ina
Deux représentants qualifiés extérieurs à Ina

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
un enseignant-chercheur
un professionnel qualifié extérieur à l'Ina
deux représentants d'Ina SUP

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 266 €
Selon la branche	7 000 € – 8 271 €
Prise en charge	Branches concernées
8 266 €	Valeur par défaut · 208 branches
8 271 €	CPNE de l'édition de livres, de l'édition phonographique et de l'édition de musique, CPNEF de l'audiovisuel
8 261 €	CPNEF de l'Exploitation cinématographique et de la Distribution de films
7 697 €	CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie
7 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/08/2023
Date de dernière délivrance possible	31/08/2023

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP38187

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
www.ina-expert.com
Ina SUP

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/17842/>